

## **Contrôle des coûts : Utilisation du compte de gestion santé**

Les coûts d'assurance collective ne cessent d'augmenter et pourtant certains employeurs doivent offrir des avantages sociaux afin de maintenir une rémunération globale compétitive pour attirer et garder leurs bons employés.

La majorité de nos clients estiment que l'assurance collective fait partie de leurs coûts d'affaires et sont prêts à accepter des augmentations raisonnables. Cependant, ils veulent se prémunir contre les hausses importantes d'année en année dues aux réclamations de leur groupe ou dues à l'inflation. Un moyen efficace est la mise en place d'un compte de gestion santé (CGS).

### **De quelle façon cela fonctionne-t-il ?**

Un compte de gestion santé peut se comparer à un compte bancaire à partir duquel les employés peuvent se faire rembourser leurs frais de santé et/ou dentaires. Le CGS permet de contrôler les coûts car le montant annuel alloué par employé est déterminé par l'entreprise.

Voici quelques caractéristiques du CGS :

- ➔ Peut être utilisé en complément d'un régime traditionnel ou en remplacement de certaines garanties;
- ➔ Couvre les frais non-remboursables par le régime de base (ex : franchise, lunettes, etc.) et tout autre frais considéré comme des frais médicaux par la loi de l'impôt;
- ➔ Les crédits du compte santé peuvent être acquis annuellement ou mensuellement par l'employé et ce dernier peut les utiliser tant que le compte affiche un solde;
- ➔ Un solde non utilisé peut être reporté ou non à l'année suivante selon le choix de l'entreprise;
- ➔ L'admissibilité et le montant alloué peuvent varier selon le statut de l'employé et/ou le poste dans l'entreprise;
- ➔ L'assureur gère les demandes de remboursement, le solde du compte et fournit la déclaration des avantages imposables applicables au Québec seulement.

### **Avantages pour l'entreprise**

- ➔ Régime flexible, simple et facile à communiquer;
- ➔ Le coût de la garantie est connu d'avance et peut être budgété;

- ➔ L'entreprise peut ajuster le régime à sa guise ou selon les catégories d'employés;
- ➔ Plus grande conscience et responsabilité de l'employé envers la gestion des coûts;
- ➔ Répond à la demande de flexibilité des employés;
- ➔ Peut être utilisé pour améliorer le régime traditionnel.

### Avantages pour l'employé

- ➔ Plus grande variété de dépenses éligibles
- ➔ Possibilité de choisir la façon de dépenser les fonds alloués
- ➔ Facile à comprendre et à utiliser

### À qui s'adresse le CGS et dans quelles circonstances est-il intéressant ?

De façon générale, le CGS est accessibles aux entreprises de plus de 25 employés. Le CGS est utile pour contrôler et fixer les coûts des garanties dont les réclamations sont fréquentes mais dont l'impact financier pour l'employé est peu élevé. Autrement dit, les garanties dont le coût de réclamation peut être très important (Ex : Assurance vie, invalidité, assurance voyage, etc.) demeurent pleinement assurées.

Par exemple, une entreprise ayant déjà un régime d'assurance vie, invalidité de longue durée et d'assurance maladie et qui voudrait ajouter une protection soins dentaires pourrait très bien utiliser un CGS pour les frais dentaires de ses employés.

Le CGS n'est pas une solution miracle applicable en tout temps. Cependant, la mise en place de ce type de compte peut être très utile dans certaines situations ou selon les besoins de l'entreprise.

Notre philosophie est de proposer à nos clients des produits et des conseils qui représentent, selon nous, une grande valeur pour eux ou leurs employés, afin de maximiser leur investissement dans les avantages sociaux tout en contrôlant les coûts le plus possible.

Pour toute information, veuillez me contacter : Alain Papillon, T 514-913-1663, courriel : [apapillon@papillongroupeconseil.com](mailto:apapillon@papillongroupeconseil.com)